



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

A la suite du dépôt du dossier de déclaration IOTA dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes informé que vous pouvez commencer les travaux à compter du 4 mars 2024. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de sa publication ou de son affichage en mairie.

### **Partie 1 : administration en charge du dossier**

Administration en charge du dossier : DDT 09 - SER - Unité eau

Agent : CALMETTE Philippe

Courriel de contact : philippe.calmette@ariede.gouv.fr

### **Partie 2 : données de référence de l'AIOT**

Digard Thomas

chemin de Penchenier

09700 MONTAUT

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : DIOTA-240219-094259-039-002

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 19/02/2024

Le numéro d'AIOT est : 0100040627

### **Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes**

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

### **Partie 4 : documents téléchargeables**

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

*Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : [philippe.calmette@ariege.gouv.fr](mailto:philippe.calmette@ariege.gouv.fr)*